

Introduction : pour une approche interdisciplinaire de l'exécution des peines

par Marie-Sophie Devresse

Présidente du Centre de Recherche

Interdisciplinaire sur la Déviance et la Pénalité

La présente livraison des *Annales de droit de Louvain* a ceci de particulier qu'elle résulte de l'initiative d'un Centre de recherche et de ses membres et qu'elle se donne pour ambition, non seulement de stimuler la réflexion sur une thématique d'actualité, mais aussi de se situer dans une approche transversale par rapport à celle-ci afin de susciter le débat public. Proposant cette publication, le Centre de Recherche Interdisciplinaire sur la Déviance et la Pénalité (CRID&P) entend ouvrir la voie à une nouvelle formule des *Annales de droit*, où, plusieurs fois par année, un centre de recherche de l'UCL, dont les travaux sont en rapport avec les sciences juridiques, proposera un numéro spécial sur une thématique de son choix. L'activité des centres de recherche, qui, bien qu'intensive, n'est pas toujours bien connue du public, est quant à elle à rapporter à divers mouvements de modernisation qui animent notre Université depuis quelques années déjà et qu'il peut être intéressant de rappeler ici.

Le 1^{er} septembre 2009 marque en effet le moment, pour l'UCL, de la mise en œuvre d'un ambitieux projet de réforme structurelle conçu, notamment, en vue de donner un « nouveau visage à la recherche ». Cette réforme d'envergure a pour conséquence, pour la faculté de Droit comme pour toutes les autres facultés de notre Université, la disparition des anciens départements qui, jusque-là, disposaient de compétences en matière d'enseignement et de recherche. Le domaine de la recherche, en grande partie autonomisé, s'inscrit donc aujourd'hui dans de nouvelles structures articulées à plusieurs niveaux et chapeautées par des Instituts (JUR-i pour les sciences juridiques), chargés de concevoir et d'animer de véritables politiques de recherche dans les disciplines scientifiques qui relèvent de leur compétence. La vocation transversale de la recherche à l'UCL a par ailleurs conduit les autorités à envisager, dans la foulée, la création de centres de recherche, regroupant des personnes autour d'objets, de thèmes communs ou de perspectives partagées afin d'encourager les collaborations de recherche et de stimuler les croisements des savoirs, au-delà des disciplines auxquelles sont dédiés les Instituts.

C'est dans ce contexte qu'a été créé le CRID&P, qui propose aujourd'hui de consacrer un numéro des *Annales de droit de Louvain* au domaine particulier de l'exécution des peines. Le CRID&P, dont l'ambition est de se constituer

en centre de référence autour de la question criminelle et de la justice pénale, défend une épistémologie qui se distingue radicalement de l'appréhension des phénomènes criminels et juridiques dans leur « naturalité »¹. Ses chercheurs (plus de 35 membres et membres associés) envisagent au contraire ces phénomènes comme étant le produit d'une interaction entre des individus ou des groupes sociaux en situant celle-ci dans l'environnement normatif, politique, économique, social et culturel au sein duquel elle prend place. Dans cette perspective, les scientifiques affiliés au CRID&P s'attachent à analyser la production normative tant juridique que sociale ainsi que les dispositifs formels et informels qui se constituent en réaction à des conduites qualifiées de déviantes.

Les membres du Centre s'entendent cependant pour souligner que la question criminelle est un domaine complexe dont le cadre ne se laisse pas tracer aisément. Elle ne peut se confondre avec l'approche que peuvent en donner les multiples disciplines qui, depuis des siècles, s'attachent à l'analyser : sociologie, droit, psychologie, médecine, histoire, philosophie, biologie et, bien entendu, la criminologie qui, en tant qu'approche scientifique articulée autour d'un objet, s'est construite autour du principe même d'interdisciplinarité. La question criminelle est donc envisagée en ce qu'elle ouvre à des perspectives situées à de multiples niveaux d'analyse : macro-social, méso-social ou micro-social, multipliant par là les regards qui peuvent être portés sur elle. Dès lors, l'approche que veut promouvoir le CRID&P suppose de s'intéresser, avec des regards différents, aux processus de création, de transgression, de mise en œuvre de la loi et de ses effets. Elle suppose également de s'ouvrir à des questions qui se situent à la périphérie du concept de justice pénale, telles celles des phénomènes criminels qui sont alors appréhendés à travers les normes sociales et pénales qui les définissent et qui les « traitent » (au sens large du terme).

On comprendra dès lors la nécessité de suivre de très près l'actualité dans ce domaine autant que de l'envisager dans une perspective historique et c'est ce qui rend pertinente la participation à cette nouvelle formule des *Annales de droit de Louvain*, participation qui donne l'occasion aux membres du CRID&P de partager avec un public plus large ses préoccupations de recherche et les résultats de ses récents travaux. Parmi ceux-ci, le domaine de l'exécution des peines est depuis plusieurs années l'un des plus investi par les chercheuses et chercheurs du Centre et elles/ils envisagent cette exécution dans sa composante juridique, politique ou pénologique. C'est donc tout naturellement que ce thème s'est imposé pour une publication collective. Il est vrai que l'actualité

¹ Pour cette présentation des options scientifiques du CRID&P, l'auteure s'est inspirée des comptes-rendus de discussions, projets et documents de travail, élaborés collectivement par les premiers membres du centre au moment où celui-ci s'est constitué dès la rentrée académique 2009, documents qui en représentent aujourd'hui la mémoire.

de l'année 2012 a placé à nouveau à l'agenda, en particulier en raison des débats entourant la libération de Mme Michelle Martin, le thème des sanctions, de leurs aménagements et de leur (non-) exécution et cela, de manière particulièrement vive. Les articles proposés ici envisagent donc de s'interroger sur divers aspects de ces débats et des effets de ceux-ci dans la sphère sociale et dans le domaine du droit.

Figure emblématique de l'aménagement des peines, la libération conditionnelle, nous venons de le souligner, se trouve régulièrement au premier rang du débat relatif à ce qui constitue aujourd'hui en Belgique le *statut externe* des détenus régi par la loi du 17 mai 2006. Vieille de plus de 120 ans, cette mesure peine toujours à convaincre, sinon de sa légitimité, à tout le moins de son efficacité quant à la prévention d'un nouveau passage à l'acte ou d'un retour en prison, efficacité pourtant démontrée par nombre de recherches scientifiques². Caroline Mulier et Mona Giacometti, toutes deux juristes, proposent dès lors de se pencher sur cette mesure et sur sa récente réforme, envisagée dans la foulée de l'émoi populaire suscité par la libération de l'ex-épouse de Mr. Dutroux. Examinant dans le détail les paramètres du durcissement de l'accès à la libération conditionnelle telle qu'elle apparaît dans sa nouvelle version, ces deux auteures nous livrent autant une analyse pointue de cette réforme qu'une interrogation sur ses effets (en particulier pour le tribunal d'application des peines) et, partant, sur son opportunité.

Si cet article pose la question de l'évolution des aménagements de peine en Belgique, cette évolution apparaît en phase avec la diffusion croissante, dans le débat politique, de l'idée qu'il apparaît aujourd'hui de moins en moins tolérable qu'une peine puisse ne pas être exécutée dans son entièreté, ou faire l'objet d'adaptations ou de transformations en cours d'exécution. Travaillant sur l'évolution de la surveillance électronique en Belgique, Dan Kaminski et Marie-Sophie Devresse, criminologues, nous montrent en effet comment cette mesure d'assignation à résidence, doublée d'un outillage technique et au départ conçue dans une visée de maintien de la socialisation des condamnés, est en passe de devenir aujourd'hui un outil de lutte contre l'impunité, ou du moins de lutte contre certaines formes d'aménagement de la peine de prison, se vidant progressivement de sa substance et abandonnant au passage toute visée réformatrice de la sanction.

Dans la lignée de leur contribution résolument critique, Gaëtan Cliquennois et Brice Champetier, respectivement sociologue et juriste, se penchent quant à eux sur la peine de prison, et plus particulièrement sur le fonctionnement de

² Une des recherches quantitatives d'envergure les plus récentes ayant à nouveau abouti à ce résultat a été réalisée en France par Annie Kensey et Abdelmalik Benaouda. On en trouve une synthèse dans A. KENSEY et A. BENAouda, « Les risques de récidive des sortants de prison. Une nouvelle évaluation », *Cahiers d'études pénitentiaires et criminologiques*, mai 2011, n° 36.

l'institution pénitentiaire chargée de la mettre en œuvre. Analysant la place des syndicats dans l'organisation carcérale belge et le poids de la revendication des personnels pénitentiaires dans la conception même de l'exécution des peines, les deux auteurs nous montrent combien l'action syndicale peut être influente sur le contenu de la politique pénale. Cette contribution apparaît d'autant plus intéressante que, souvent dénoncée par les professionnels de terrain et le secteur associatif, la capacité d'influence syndicale belge n'a jusqu'ici fait l'objet d'aucune étude scientifique, bien qu'elle constitue une véritable particularité dans le paysage européen.

Alors que ces trois contributions sont situées dans les limites du Royaume, le numéro des *Annales de droit* que propose ici le CRID&P s'ouvre également au domaine du droit pénal international et européen. Ainsi, Suliane Neveu, juriste, propose de faire le point sur les développements récents en matière de transfert interétatique des condamnés, lorsque ceux-ci exécutent une peine privative de liberté. S'interrogeant tout d'abord sur l'évolution législative récente en la matière, l'auteure montre ensuite la difficile articulation de la prise en compte des intérêts du condamné et des intérêts des États, en particulier, lorsque l'on se situe dans la perspective des droits humains. Confrontant le droit pénal international aux exigences propres au respect de ces droits, elle nous montre comment des notions telles que le consentement du condamné ou la prise en compte de ses souhaits et besoins en termes de regroupement familial ou de réinsertion se heurtent à une réalité empirique et politique indéniablement délicate et complexe.

Enfin, Damien Scalia nous propose de nous arrêter un moment sur l'intéressant concept de « coopération » des droits, lorsqu'il s'agit, pour certains pays ayant accepté de le faire, d'exécuter sur leur propre territoire des peines prononcées par les tribunaux pénaux internationaux. Par une analyse de la réception des textes juridiques sur le terrain des pratiques, l'auteur nous montrera comment, dans cette difficile configuration, les droits nationaux et le droit international se trouvent dans une situation de nécessaire collaboration, mais également de compétition quant à la prédominance de leurs exigences réglementaires, en particulier pour ce qui relève des aménagements de peine. Sa contribution boucle ainsi parfaitement ce numéro estampillé CRID&P, qui visait à faire se rencontrer des perspectives à la fois juridiques, criminologiques, politiques, tant d'un point de vue local, national qu'international tout en ayant pour trait commun de s'interroger de manière critique sur la conception contemporaine de la pénalité et de ses modalités d'exercice.

Pour terminer, on notera que la rubrique *Idées et perspectives* qui diffuse régulièrement les résultats des thèses soutenues en faculté de droit de l'UCL accueille, dans ce numéro, Thibaut Slingeneuer, également chercheur au CRID&P. Il y présente les résultats de sa thèse de doctorat en criminolo-

gie soutenue en 2012. Sa lecture du dispositif de libération conditionnelle au regard des hypothèses de Michel Foucault sur la gouvernementalité, éclaire l'ensemble des contributions proposées dans la présente livraison. La manière simple et honnête dont il présente son positionnement éthique et politique pour penser ce dispositif, apparaît aujourd'hui fondamentale pour tous ceux qui se donnent pour projet d'étudier la question de la peine. Elle fait assurément écho à l'état d'esprit qui anime les membres du Centre et qui infuse l'ensemble des réflexions proposées dans toutes les contributions ici rassemblées.